

PROCES - VERBAL 3/2013

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 29 MAI 2013 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, adoption du procès-verbal du 24 avril 2013	2
• Communications du Bureau	2
• Communications de la Présidente	2 - 3
• Communications de la Municipalité	3
• Postulats, motions et interpellations	3
• Ordre du jour :	3 - 4
- Préavis 07/2013 Chemin de Pallin – Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et renouvellement du réseau d'électricité	4 - 5
- Préavis 08/2013 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2013, 1 ^{ère} série	5 - 6
- Propositions individuelles	
Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Madame la Conseillère Anne VIREDAZ FERRARI portant sur le concours d'investisseurs en vue de la construction de logements sur la parcelle communale des Boverattes-est	6 - 10
Postulat de Monsieur le Conseiller Eugène ROY relatif à la renaturation globale de la Paudèze	10 - 12
- Divers	
Monsieur Serge RINSOZ – bilan de mi-législature	12
Monsieur Philippe HALDY – règlements pour le concours des investisseurs des Boverattes	13

Madame Annie MUMENTHALER – Remerciements à la Municipalité
et aux techniciens pour la sono

13 - 14

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 75 présents rejoints par 5 retardataires. Le quorum est atteint. La Présidente ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour les travaux de notre assemblée.

Les 20 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Edith CAREY ; Marine HALDY ; Christine SORENSEN ; Edna CHEVALLEY ; Anne-Laure THEVOZ ; Ludivine VALLOTTON ; Christine RENAUDIN ; MM. Marc EHRLICH ; Adriano FRANSCINI ; Philippe WEBER ; Jean-Philippe CLAVEL ; Jean-Marc PASCHE ; Nicolas LEUBA ; Dominique FAVRE ; Alexandre TOLOU ; André OGAY ; Pyrame JAQUET ; Pierre LOTH ; Fabio MARCHETTO ; Philippe DIESBACH.

Messieurs les Conseillers Yannick ROCHAT et Roland DU BOIS se sont annoncés avec un peu de retard.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Philippe MODOUX, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Marc ORAN, député.

La Présidente a le plaisir de saluer la représentante de la presse Madame Nina BRISSOT du Régional.

La Présidente constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Elle remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent aux discussions et délibérations de notre Conseil.

La Présidente informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 24 avril 2013 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance.

La Présidente demande si quelqu'un en demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1.1.1. INFORMATION

Nous avons reçu un communiqué de presse nous annonçant que Monsieur le Conseiller Philippe HALDY était le nouveau président de l'Union Pulliérane ; il succède ainsi à

Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE qui a dirigé ce parti pendant plus de 5 ans. Au nom du Conseil communal, la Présidente félicite Monsieur le Conseiller Philippe HALDY pour sa nomination.

1.1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

La Présidente a représenté notre Conseil aux représentations et invitations suivantes :

5 mai 2013	Fête de l'Abbaye de Pully
14 mai 2013	Assemblée générale de la Promotion Pully-Paudex-Belmont-sur-Lausanne
	Vernissage de l'exposition Stéphane Belser au Musée de Pully
24 mai 2013	Apéritif d'ouverture de la course à travers Pully
24 mai 2013	Soirée des Verts de Pully en l'honneur de Mme Irène Gardiol
25 mai 2013	Exposition Nord lausannois 2030 à la Blécherette.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Je n'ai pas de commentaire particulier sur les communications qui ont été déposées sur vos tables. J'aimerais simplement vous informer d'une séance d'information du Conseil communal sur la politique du logement et en particulier sur le déroulement du concours d'investisseurs qui a été fixée au lundi 17 juin 2013 à 19h00 au Foyer de la Maison Pulliérane. Nous nous sommes engagés à plusieurs reprises devant ce Conseil communal à vous informer sur l'analyse des offres reçues, notamment et la dernière fois dans la réponse écrite que vous eue à l'interpellation de Madame la Conseillère Anne VIREDAZ FERRARI. Donc cette séance d'information a pour objet de vous renseigner sur cette procédure et essentiellement sur l'évaluation des offres reçues. Bien que cette évaluation ne sera pas complètement terminée à la date du 17 juin 2013, mais la volonté de la Municipalité est de donner cette information, de répondre à vos questions et également sentir un certain nombre de vos réactions avant de prendre une décision définitive sur le choix du partenaire. Donc lundi 17 juin 2013 à 19h00 au Foyer de la Maison Pulliérane.

3. POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS EVENTUELLES

Un postulat a été déposé, il s'agit du postulat de Monsieur le Conseiller Eugène ROY « pour une renaturation globale de la Paudèze ». Chacun a reçu le document pour courrier électronique.

Conformément à notre règlement, il sera développé au point 3 de notre ordre du jour actuel, sous « Propositions individuelles ».

4. ORDRE DU JOUR

La Présidente rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis.

La Présidente soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour suivant :

**1. Préavis 07/2013 Chemin de Pallin – Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et renouvellement du réseau d'électricité
Crédit demandé : CHF 745'000.00**

Présidence : Monsieur Luciano BERNARDONI
Membres : Mesdames Danielle HARBAUGH, Natalia LAINZ ALLET, Liliane MASSON, Messieurs Antonin CHEVALLEY, Léopold CORDEY, Jean DUTRUIT, Rosso GIANNUZZI, Ernest MOSER

2. Préavis 08/2013 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2013, 1^{ère} série

Commission des finances

3. Propositions individuelles

4. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**4.1. Préavis 07/2013 Chemin de Pallin – Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et renouvellement du réseau d'électricité
Crédit demandé : CHF 745'000.00**

La Présidente invite le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Luciano BERNARDONI, à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Avant de passer la parole à Monsieur le Conseiller Luciano BERNARDONI, la Présidente passe la parole à Monsieur le Municipal Marc ZOLLIKER qui a une petite communication.

Monsieur Marc ZOLLIKER :

Vous avez deux personnes avec Monsieur Steiner derrière la Municipalité, puisque ce soir, en fait, c'est la dernière séance du Conseil communal de notre chef de service des travaux et service industriel Monsieur Laurent BALSIGER (*Le Conseil applaudit*). Je le remercie très sincèrement pour tout le travail accompli à Pully pour tous les dossiers qu'il a menés à bien brillamment. C'est aussi l'occasion pour moi de vous présenter son successeur Monsieur Thierry LASSUEUR qui a été nommé par la Municipalité dans sa séance du 15 juin (*Le Conseil applaudit*). Vous avez toutes et tous reçu un communiqué de presse concernant cette nomination, vous savez donc que Monsieur LASSUEUR était déjà parmi nous depuis un certain nombre d'années, qu'il était un des adjoints de Monsieur BALSIGER en tant que chef des réseaux.

Le Conseil communal se joint à la Présidente pour remercier Monsieur BALSIGER et pour souhaiter une bonne continuation et bien du plaisir dans ses nouvelles fonctions à Monsieur LASSUEUR.

Monsieur Luciano BERNARDONI :

Comme susurré par Madame la Présidente je vais être très succinct, ça me convient très bien. Notre commission a été reçue par Monsieur le Conseiller Municipal Marc ZOLLIKER et ses collaborateurs. Pendant cette séance Monsieur Marc ZOLLIKER nous a exposé quel était le plan communal. Monsieur BALSIGER nous a fait une bonne information avec un rétroprojecteur et surtout nous expliquer – parce qu'on n'est pas des spécialistes – le système unitaire, le système séparatif. Monsieur ZOLLIKER nous a informés que le secteur Pallin, c'est un premier chantier, un premier projet qui sera suivi par d'autres. Donc tout le territoire communal sera mis en séparatif avec des échéances pas trop éloignées. Aujourd'hui on peut dire qu'il y a 40 % de la commune qui est mis en séparatif. Alors en fait ces travaux concernent la réhabilitation et la mise en conformité des réseaux d'électricité et de l'éclairage public ainsi que la mise en séparatif du réseau d'assainissement et après la remise en état de la chaussée et des trottoirs. Il y a eu quelques questions de taille, comme quel était le matériel utilisé dans l'infrastructure ; possibilité d'équiper les candélabres avec des panneaux solaires. Questions aussi concernant le consultant de la maison RIBI nous a expliqué que les chefs de projet engagés ne seraient pas 100 % tout de suite c'est pourquoi il faut compenser par une aide extérieure. Il y a eu une question, un souci concernant la durée des travaux, vu les chantiers qui sont ouverts aujourd'hui, comme les Cerisiers, Château-Sec, le Prieuré, donc je pense que sur ce projet-là il sera fait en sorte d'exécuter les travaux dans les délais et pour que les habitants du quartier aient le moins d'inconvénients possible. Ensuite nous sommes passés au vote et la commission à l'unanimité a accepté le préavis et ses conclusions. Nous invitons le Conseil à en faire de même.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière, en rappelant que ce n'est qu'une simple formalité et que seules les personnes souhaitant voir l'objet classé pour l'un les motifs que vous connaissez, soit la remise en cause de la compétence du Conseil communal ; la non-conformité au droit ou un problème de forme, sont invités à demander la parole.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

La Présidente rappelle que les conclusions de la commission ad hoc sont les mêmes que celles de la Municipalité et s'abstient de les relire. Elle demande que les Conseillères et Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions du préavis de la Municipalité, sont priés de le manifester en levant le carton orange.

Les conclusions du préavis 07/2013 sont acceptées à une très large majorité, avec une voix contre et 2 abstentions.

**4.2. Préavis 08/2013 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2013,
1^{ère} série
Crédit demandé : CHF 193'100.00**

La Présidente invite le rapporteur de la Commission des finances, Madame la Conseillère

Anne SCHRANZ à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Madame Anne SCHRANZ :

La procédure de demande de crédits supplémentaires n'a pas appelé de commentaires et la réponse à la question posée au sujet du point 3.2. du préavis figure dans le rapport. La Commission des finances vous demande donc de la suivre et d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2013, 1^{ère} série tels que présentés dans le préavis pour un montant total de CHF 193'100.00.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière, en rappelant que ce n'est qu'une simple formalité et que seules les personnes souhaitant voir l'objet classé pour l'un des motifs que vous connaissez, sont invités à demander la parole.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

La Présidente demande que les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'entrée en matière le manifestent en levant leur carton orange.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité et une abstention.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

La Présidente rappelle que les conclusions de la commission ad hoc sont les mêmes que celles de la Municipalité et s'abstient de les relire. Elle demande que les Conseillères et Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions du préavis de la Municipalité, sont priés de le manifester en levant le carton orange.

Les conclusions du préavis 08/2013 sont acceptées à une évidente majorité avec 1 absence.

4.3. Propositions individuelles

Nous arrivons, maintenant au point « Propositions individuelles. La Présidente rappelle que ce point est consacré uniquement aux initiatives, c'est-à-dire aux postulats, interpellations et motions.

Nous allons passer tout d'accord à la réponse de l'interpellation de Madame la Conseillère Anne VIREDAZ FERRARI portant sur le concours d'investisseurs en vue de la construction de logements sur la parcelle communale Boverattes-est. Chacun a reçu la réponse écrite de la Municipalité. La Présidente ouvre la discussion.

Madame Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité, et Madame Lydia MASMEJAN en particulier, d'avoir répondu par écrit et longuement aux questions de mon interpellation concernant la construction de logements sur le terrain communal des Boverattes. Je remercie aussi la Municipalité d'avoir prévu, comme elle vient de l'annoncer, une séance

d'information à l'intention des Conseillères et Conseillers communaux, lors de laquelle elle nous apportera des éclaircissements supplémentaires avant le choix définitif du lauréat du concours d'investisseurs. Ceci dit, j'aimerais souligner quelques points qui ressortent de la réponse à mon interpellation. Tout d'abord et bien que les explications de la Municipalité soient détaillées, les principales questions restent ouvertes : on ne sait pas quel rendement la Municipalité juge admissible et non spéculatif, à combien elle estime la valeur du terrain proposé en droit de superficie ou comment sera calculée la rente de superficie. Nous sommes donc encore dans le flou et la Municipalité dit elle-même qu'elle ne sait pas aujourd'hui quels seront les loyers finaux pratiqués sur ce terrain, quels seront ses choix, ni quelle sera précisément la politique du logement proposée. On peut en revanche déduire des propos de la Municipalité que le concours d'investisseurs a eu un certain succès puisqu'elle dit que les candidats sont nombreux. Elle indique par ailleurs qu'il s'agit presque exclusivement de coopératives et d'institutionnels, ce qui nous réjouit. On peut donc espérer que les loyers finaux seront sensiblement inférieurs au prix initialement articulé et plus conformes aux pratiques de la branche, puisque les investisseurs ont pu faire des offres avec des loyers moins chers. Le troisième et dernier point que j'aimerais relever concerne la notion d'utilité publique et la législation fédérale. Là je suis très étonnée, et c'est peu dire, de voir la Municipalité affirmer que l'aide fédérale et la loi sur le logement ne sont plus d'actualité, et que la politique du logement et la notion d'utilité publique sont devenues une affaire de compétence cantonale, voire essentiellement communale. Pas plus tard qu'il y a 15 jours, lors d'une conférence de presse largement relayée par les médias, le Conseiller fédéral Schneider-Amann a affirmé précisément le contraire. Il a indiqué que le Conseil fédéral maintenait les principes appliqués jusqu'ici en matière de politique du logement et qu'il entendait se mobiliser davantage pour renforcer la construction de logements d'utilité publique. Il souhaite améliorer la collaboration entre Confédération/cantons/villes et communes et plusieurs extensions des aides fédérales sont prévues. Ces « aides à la pierre » sont à disposition des bailleurs de logements d'utilité publique, c'est-à-dire des coopératives d'habitation et des fondations. La notion d'utilité publique tout comme la législation fédérale sont donc parfaitement d'actualité. Il est difficilement compréhensible que la Municipalité écarte ainsi les possibilités fédérales et cantonales d'aide à la pierre qui permettent de modérer les loyers, pour ne retenir que des aides individuelles au logement, qui sont aussi des subventions, et qui contribuent à maintenir ou favoriser des loyers immodérés. Nous souhaiterions que lors de la séance d'information la Municipalité nous présente plus en détail les avantages et les inconvénients de chacune des deux formes d'aide.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Je remercie Madame Anne VIREDAZ pour ses remarques. Personnellement j'aimerais dire que je maintiens les réponses qui ont été données dans la réponse écrite qui vous a été donnée. Il n'est naturellement pas possible pour moi à l'instant de reprendre encore une fois tous ces points qui semblent vraiment bien expliqués dans cette réponse. J'en prendrai simplement un – c'est l'aide fédérale aux logements – je maintiens et c'est une réalité qu'actuellement qu'il n'y a pas de prêt qui sont accordés par le Conseil fédéral pour la construction de ces logements pour des raisons budgétaires. C'est vrai que Monsieur Schneider-Amann et certains parlementaires ont parlé de projet pour réintroduire ces prêts et ces cautionnements, mais actuellement les crédits sont bloqués sur le site internet et c'est une réalité. Maintenant que le projet que les réintroduire c'est une chose. J'aimerais dire aussi que les prêts aujourd'hui ne sont pas d'une grande utilité pour les investisseurs au vu des taux d'intérêts que l'on connaît. C'est exactement ce qu'a dit – je m'excuse de le citer – c'est Monsieur Thalman qui l'a écrit dans son article que

le prêt en soi n'est pas actuellement d'une grande aide. Et ce qui est en matière fédérale c'est uniquement ces prêts. Maintenant quand on parle de logements subventionnés c'est de l'aide cantonale et pour le logement subventionné j'aimerais dire encore une chose c'est qu'il faut savoir c'est que dans le préavis d'intention, il a été prévu qu'il n'y aura pas à proprement parlé de logements subventionnés, mais des logements avec une aide individuelle et une aide complémentaire. Il n'y a pas de logements subventionnés un immense inconvénient de ne laisser entrer dans ces logements que des locataires choisis par le canton et des locataires qui sont en dessous d'un certain qui est relativement bas et toute personne qui a revenu dans ces logements subventionnés. Un des buts de notre politique de logement, c'est aussi de servir des gens qu'ils peuvent payer ni des appartements du marché, ni entrer dans des logements subventionnés. Je vous remercie et j'espère ainsi avoir répondu à des questions et je complèterais volontiers mes réponses si des questions précises sont formulées lors de notre séance d'information qui aura lieu le 17 juin 2013.

Madame Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

J'ai sous les yeux le document de la conférence de presse du Conseiller fédéral Monsieur Schneider-Amann d'il y a 15 jours et l'on peut lire que les instruments de l'aide au logement de la confédération sont, entre autres, l'approvisionnement par des prêts, qu'il y a un montant de CHF 419 millions à disposition à la fin de l'année 2012 et d'autres formes de cautionnement possible et de cautionnement des emprunts. Je veux bien vous remettre les documents qui ont été distribués à la conférence de presse de Monsieur le Conseiller Schneider-Amann.

Monsieur Frank DUCRET demande la parole :

La réponse de la Municipalité à la question de Madame la Conseillère Anne VIREDAZ FERRARI me paraît intéressante et très instructive. Elle explique un certain nombre de notions qui ne sont pas faciles à comprendre au premier abord. Les logements d'utilité publique, les logements à loyers ou à prix modérés ou à juste prix. Les critères de rendement admissibles ou de rendements équitables sont autant d'expressions qui méritent des explications détaillées pour les rendre plus compréhensibles. Je regrette néanmoins que le texte ne soit pas accompagné de quelques éléments chiffrés sous forme d'exemples qui permettent d'interpréter ces notions sous une forme réelle et concrète en relation avec le marché actuel du logement. Ceci dit je pense que cet aspect du problème sera sans doute abordé par le comité d'évaluation dans le cadre des communications qui seront transmises ultérieurement aux Conseillers communaux. Sans vouloir entrer dans les détails de la réponse à l'interpellation, j'aimerais seulement relever deux phrases qui me rendent perplexe et pour lesquelles je demande une explication à la Municipalité. En effet au milieu de la page 5 il est fait allusion aux logements subventionnés – je vous laisse consulter la page 5 – vous trouvez les deux pages qui m'interpellent. La première : on relèvera ainsi que le principe du logement subventionné a pour grave inconvénient que, souvent, des locataires initialement remplissent les conditions pour occuper un logement subventionné, continuent d'occuper ces logements indûment, après amélioration de leurs conditions financières. Et un peu plus loin vous trouvez ceci : de fait et pour des raisons compréhensibles, ces résiliations n'ont généralement pas lieu, ce qui a pour effet, y compris à Pully, que les appartements dits « subventionnés » sont trop souvent occupés par des locataires qui ne remplissent absolument plus les conditions requises. Donc ma question est la suivante : Pourquoi considérez-vous que les résiliations ne peuvent avoir lieu ceci pour des raisons compréhensibles. Personnellement je trouve qu'il n'y a rien de compréhensible dans cette situation. Car la location de logements

subventionnés est soumise à certaines conditions qui doivent faire partie du bail à loyer. Si ces conditions ne sont pas remplies, le bail peut être ou doit être résilié afin de faire bénéficier un autre locataire des conditions favorables d'un logement subventionné. Alors quelles sont les raisons compréhensibles qui sont évoquées par la Municipalité ?

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Je vous remercie, Monsieur DUCRET, pour vos questions tout à fait pertinentes. Concernant les chiffres, je pense que vous avez parfaitement raison. Il serait bien d'appuyer nos considérations pour des chiffres et je me ferai un plaisir de le faire lors de la présentation du 17 juin 2013 avec des tableaux que nous pourrions vous montrer par le biais d'un Power Point et qui permettra de très bien comprendre le système du loyer, de la rente, de l'aide complémentaire, de l'aide individuelle, toutes ces choses s'imbriquant les unes dans les autres, c'est assez complexe, mais je pense pouvoir vous l'expliquer très clairement, avec des chiffres, je le répète, comme vous le désirez, le 17 juin prochain. Ensuite sur la deuxième chose, sur les logements subventionnés, il est vrai qu'il arrive que des personnes remplissent les conditions pour entrer dans un logement subventionné parce qu'ils ont un revenu modeste et qu'ensuite leur situation économique s'améliore. Elle s'améliore parfois dans une certaine mesure, mais pas au point de devenir forcément des gens qu'on appellerait à revenu élevé ou confortable. Lausanne s'est aperçue de ce problème, et il est vrai que le Règlement cantonal d'occupation des logements à loyer modéré permet, au moment où ces gens ne remplissent plus les conditions, de résilier le bail. L'article qui permet de le faire est paru dans la FAO il y a à peu près deux ou trois mois. Maintenant je dis que c'est difficile de le faire pour des raisons compréhensibles. Vous vous posez des questions sur cette expression. Ça veut dire que si on résilie les contrats de bail, les baux de ces personnes « on jette ces gens dans le marché libre » ils devront retrouver un logement qui est relativement élevé et ce n'est pas évident de les mettre dans cette situation alors qu'ils n'ont quand même pas des revenus très élevés. Alors voilà, ce n'est pas évident de prendre, d'un jour à l'autre, cette décision. C'est quelque chose de compliqué et d'extrêmement délicat, je crois que quels que soient nos partis politiques, je trouve que c'est quelque chose de désagréable d'autant que ces gens n'ont souvent pas les revenus pour retrouver facilement dans le marché libre des logements. C'est mon explication, mais j'en discute volontiers. On a compris, après on peut appliquer effectivement une politique pure et dure, c'est ce que vous semblez exprimer et envoyer des résiliations à ces gens. Personnellement je trouve que c'est très délicat. C'est pour cela que l'aide individuelle est peut-être meilleure parce que ces gens s'ils ont des conditions financières qui s'améliorent, on peut leur dire, voilà maintenant vous avez de meilleures conditions, on vous coupe l'aide. Et même après s'ils redescendent on peut revenir avec l'aide. Mais au moins on soutient ces gens et on les laisse dans ces appartements. Au moins c'est beaucoup plus fort.

Le Conseil applaudit.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Quand j'entends le discours humanitaire qui est développé par nombre de Conseillers sur l'estimation financière des terrains de la commune, je me demande quelle serait leur position s'ils étaient personnellement propriétaires de ces terrains. Le fait de siéger au Conseil communal consiste à défendre les intérêts de la Commune au même titre que ses intérêts personnels et non d'utiliser sa position à des fins électorales. Il est toujours facile d'être généreux avec les biens qui ne nous appartiennent pas.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et rappelle que selon l'article 70 al. 4 « La discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour ».

La Président demande à Madame la Conseillère Anne VIREDAZ FERRARI si elle veut formuler une résolution. Ce n'est pas le cas.

La Présidente passe au traitement du postulat qui lui a été remis par Monsieur Eugène ROY.

Chacun ayant reçu le texte du postulat relatif à la renaturation globale de la Paudèze, la Présidente invite Monsieur le Conseiller Eugène ROY à venir à la tribune développer sa motion.

Monsieur Eugène ROY :

Celles et ceux qui ont pu lire mon postulat, qui vous est parvenu hier seulement, l'auront compris, j'ai été désolé de voir l'état dans le quel se trouve le bas du Vallon de la Paudèze. Un Vallon, enfin, ce n'est plus tout à fait un Vallon puisqu'en Rochettaz il a été comblé sur plus de 600 mètres. La Paudèze a été canalisée dans un immense tuyau qui passe, en leur milieu, sous les terrains de football et de tennis. Face à ce qui pourrait devenir irrémédiable, je me suis demandé comment changer le cours des choses. Parce que cet espace pourrait devenir un lieu privilégié où on a plaisir à se promener ; à voir les cascades de la rivière quand il pleut comme ces jours ou en plein été à chercher l'ombre auprès de cette rivière. Ma préoccupation est donc : comment améliorer les choses quand c'est encore possible. Pour ce faire, j'en suis certain, il faut redonner à la rivière ses droits avant – et là j'insiste – avant de planifier des constructions à haute ou moyenne densité dans cette région. Peut-être même y renoncer en partie. Peut-être, aussi, donner à cet espace une autre valeur ajoutée en y créant un jardin ou un parc d'exception. Voilà, c'est la raison pour laquelle j'invite la Municipalité à réfléchir à : - 1. Délimiter un espace vert qui part du lac jusqu'à la forêt des hauts de Pully - 2. réfléchir si on peut créer un parc, un jardin pour transformer esthétiquement ces horribles remblais sur lesquels on a planté des arbres pour retenir le terrain. En effet, et c'est une réflexion qui m'est venue, tout récemment, après avoir constaté ce qui s'est passé derrière le collège des Ruvignes à Cully où un petit ruisseau s'est transformé en torrent et a complètement défoncé la route qui monte vers Grandvaux. - 3. J'invite la Municipalité à vérifier, avec les bureaux compétents de notre commune, que les arbres des remblais dont je viens de parler, peuvent vraiment retenir le terrain ! Nous sommes sur de la molasse et dessus il y a un terrain très glissant que je connais très bien derrière chez moi. En 30 ans les conditions météorologiques ont beaucoup changé.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je n'ai malheureusement pu prendre connaissance du postulat de Monsieur le Conseiller Eugène ROY que lundi soir, comme vous tous d'ailleurs. Je peux vous dire que la Municipalité partage le souci de Monsieur Eugène ROY pour la Paudèze et que le début de ses réflexions à ce sujet ne date pas d'hier. Nous avons de l'ambition pour la Paudèze et la Municipalité a la ferme intention de changer et améliorer ses abords. J'en veux pour preuve qu'une étude de faisabilité pour la renaturation de la partie inférieure du Vallon de la Paudèze, donc jusqu'au pont CFF, a été menée l'année dernière et pilotée par la DTSI. Cette étude n'était en rien « technoscientifique » puisqu'elle a été confiée à un trio de bureaux d'ingénieurs, architectes et de biologistes. Elle a été financée à 90 % par le

Canton et la Confédération et menée à bien en collaboration étroite avec la Commune de Paudex, qui est notre partenaire pour ce projet. Nous sommes actuellement dans l'attente de l'octroi des subventions pour lancer l'étude d'avant-projet. D'autre part, comme vous le savez, la partie du Vallon de la Paudèze située entre le pont CFF et les terrains de sports fait partie intégrante de la politique du logement de la Municipalité. A ce titre, entre autres, une étude de faisabilité pour une future planification, pilotée cette fois par la DUE, est actuellement en cours dans ce secteur. Un des enjeux de cette étude concerne justement la valorisation des espaces naturels situés le long de la Paudèze. A ce stade, la réalisation d'un parc en lien avec les cheminements existants et à créer éventuellement est envisagée. Soyez assurés, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que les réflexions menées dans le cadre de cette planification sectorielle s'inscrivent pleinement dans le concept global du projet de renaturation de la Paudèze. Dans ce cadre, une étroite coordination entre ces deux projets est assurée. Au cas où votre Conseil déciderait de renvoyer ce postulat à une commission, c'est bien volontiers que la Municipalité viendrait présenter les études réalisées ou en cours.

La Présidente aimerait juste dédouaner Monsieur le Conseiller Eugène ROY pour vous dire qu'il nous a remis le postulat de 25 avril 2013 et c'est au niveau du Bureau qu'il y a eu un petit cafouillage.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Le postulat de notre collègue Eugène ROY est dans la droite ligne d'un projet qui figure dans le plan directeur communal sous le nom de Valpaudèze. Je me rappelle qu'à l'époque on avait rêvé sur ce projet et malheureusement il est tombé dans l'oubli et ce soir la Municipalité par Monsieur Marc ZOLLIKER nous annonce que l'oubli est entrain d'être réparé dont nous nous réjouissons et je vous recommanderais de renvoyer ce postulat en commission et cette commission bénéficiera des explications de Monsieur Marc ZOLLIKER et j'espère que ce postulat amènera à ressusciter le projet Valpaudèze.

Monsieur Eugène ROY demande la parole :

Le remercie Monsieur Marc ZOLLIKER des réponses qu'il vient de me donner. Je n'avais pas le background que vous m'avez présenté. Je m'en réjouis de ce qui est proposé, qui va se faire j'espère. Je l'imagine et même je suis sûr que ça se fera, le Canton étant derrière aussi. Je vais peut-être faire un vœu sur ma dernière remarque concernant les glissements de terrains, parce que je suis à peu près qu'on a prévu ces arbres – qui d'ailleurs masquent un peu les choses et c'est bien ainsi pendant la bonne saison – mais que de voir quand même avec les personnes compétentes de notre commune si les glissements peuvent arriver, la molasse laisse passer l'eau. Je le sais aussi parce que l'eau entre dans notre citerne. C'est une question qui me tient à cœur pour que l'on puisse s'y référer quand même. Ce souhaite volontiers à ce que l'on transfère à une commission cette problématique.

Le Présidente ouvre la discussion sur le traitement de ce postulat l'art. 66, il y a deux possibilités soit de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis, soit de prendre en considération immédiatement la proposition et de la renvoyer à la Municipalité. La Présidente rappelle que Monsieur Eugène ROY, comme il vient de le confirmer, demande en fait que la proposition soit renvoyée à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité et qu'il suffit d'un cinquième des membres présents le demande pour que la demande soit acceptée.

La Présidente demande que les Conseillères et Conseillers que sont d'accord de renvoyer ce postulat à une commission pour préavisier sur sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité.

Ce postulat est renvoyé à une commission par une large majorité.

4.9. Divers

Monsieur Serge RINSOZ demande la parole :

A la fin de l'année nous atteindrons déjà la moitié de la présente législature. Dans son programme la Municipalité a mis en avant deux priorités le logement et l'attractivité du centre ville. Pour le moment j'ai l'impression que les résultats ne sont pas évidents ou en tout cas peu visibles. En matière de politique du logement par exemple nous devons constater que le projet des Boverattes n'a pas reçu le meilleur des accueils de la part de notre Conseil. Les nombreuses réactions suscitées en attestent. Sur le plan de l'activité du centre ville, hormis quelques aménagements urbains nous n'avons pas connaissance de mesures concrètes visant à rendre plus animée la ville de Pully. Je pense notamment à l'étude demandée par notre groupe qui n'a toujours pas été initiée. Mon intention n'est pas de critiquer le travail de la Municipalité, mais je pense néanmoins qu'il serait judicieux que le Conseil et la population soient d'avantage renseignés sur les réalisations de la Municipalité alors qu'elle arrive bientôt à la moitié de son mandat. C'est pourquoi je me permets d'émettre le vœu que la Municipalité établisse, sur la base de son programme, un bilan de mi-législature sur les actions entreprises, en cours, à entreprendre ou éventuellement reportées. Si la Municipalité devait donner une suite favorable à ce vœu il va de soi que le choix du mode de communication reste de sa compétence.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Monsieur Serge RINSOZ a eu l'amabilité de ne pas critiquer le travail de la Municipalité, qui peut l'être, du moment que l'on fait quelque chose on est critiquable. C'est déjà bon signe, ça veut dire qu'on avance et qu'on fait des choses. Concernant le programme de législature, c'est vrai que c'est pour l'essentiel, même si on l'a communiqué à toute la population, un document qui sert de guide aux actions de la Municipalité pour la législature. On a discuté, pas décidé si « oui » ou « non » on en ferait un bilan au terme de la législature, vraisemblablement « oui ». Et de la même manière on a aussi évoqué au niveau de la Municipalité la possibilité à mi-législature, puisqu'on y est déjà, comme vous le dites juste, pour un petit peu où on en est sur quoi on a avancé, sur quoi on a peu avancé. Donc voilà, je ne sais pas encore quelle forme prendra ce bilan intermédiaire, mais le cas échéant on peut très bien imaginer en faire pour le moins une communication au Conseil. Je ne sais pas si c'est très utile de rendre publique, parce que ça nécessite tout un canal de diffusion. On peut en dire peut-être deux mots dans le journal communal, mais en tout cas la Municipalité va faire un point de situation à mi-législature et peut imaginer de le communiquer à votre Conseil.

Monsieur Philippe HALDY demande la parole :

Lors de la séance en date du 23 avril 2013 nous avons déposé de la part des Verts sous le nom de Madame Anne VIREDAZ et une sous le nom de l'Union Pulliérane. Madame Anne VIREDAZ a eu beaucoup chance on a répondu à son interpellation. Par contre

j'avais demandé des choses qui paraissaient tout à fait faciles à réaliser qui étaient la disposition de quatre règlements pour le concours d'investisseurs des Boverattes. Monsieur le Syndic nous avait promis une réponse rapide. Il ne s'agissait même pas d'une réponse, puisque la chose devait être à disposition des investisseurs, de la Municipalité et on demandait qu'ils soient mis à disposition des Conseillers. A l'heure actuelle et dans l'optique de la réunion du 17 juin je pense que ce serait extrêmement utile que les Conseillers puissent disposer de ces documents, afin de pouvoir mieux participer à cette séance.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Effectivement nous avons préparé une réponse à votre demande. Dans votre intervention du dernier Conseil, vous dites avoir appris par voie de presse le lancement d'un concours sur la parcelle des Boverattes et demandez la production de plusieurs documents. Concernant la communication relative au lancement du concours, notre réponse est la suivante : Le jour même du concours le 6 mars 2013, un communiqué fut établi et notifié à tous les conseillers communaux. Nous y avons mentionné les éléments essentiels du concours en précisant que tous les documents pouvaient être téléchargés sur le site Internet « simap.ch ». Nous avons fait une seconde communication orale en séance du Conseil le 20 mars 2013, autrement dit dès que le concours fut lancé le Conseil fut averti. Il n'est donc pas juste de dire que les Conseillers ont appris le lancement du concours par la voix de la presse. Le concours et ses documents annexes ont figuré sur le site Internet, simap.ch du 8 mars au 19 avril 2013, conformément à ce qui était précisé dans le communiqué. Cela a permis à tous les intéressés de charger les documents durant cette période, et les imprimer pour le cas où ils étaient intéressés par les données précises de ce concours. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait de nombreux conseillers. Pour ceux qui aujourd'hui souhaitent encore avoir les données de concours (cahier des charges et charte communale), nous les tenons volontiers à votre disposition. Nous préciserons que ce concours se solde par un incontestable succès, puisque nous avons une douzaine d'offres qui, à première vue, semblent d'excellente qualité, selon les experts techniques. Ces offres nous permettent de définir dans un large éventail le loyer qui sera retenu, dans le cadre de la politique du logement. Concernant la demande de mise à disposition du règlement sur l'aide individuelle au logement et en matière d'occupation des logements, notre réponse est la suivante : A ce jour, nous n'avons pas encore établi aucun règlement communal « en matière d'occupation des logements inclus dans la politique du logement », ni le règlement sur l'aide individuelle. Nous n'avons que des projets et nous étudions globalement les mécanismes, les coûts et le fonctionnement de l'aide individuelle et de l'aide complémentaire qui s'imbriqueront dans un projet de politique du logement avec les Boverattes. Les deux derniers documents que vous demandez (règlement communal en matière d'occupation des logements inclus dans la politique du logement et règlement communal en matière d'aide personnalisées) ne peuvent donc, pour l'instant, pas vous être donnés, car ils ne sont pas encore terminés. Au sujet des règles d'occupation, nous pouvons juste préciser que notre intention est d'assurer une priorité aux familles et seniors qui habitent la commune de Pully, conformément à ce qui est prévu dans le préavis d'intention.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je prends la parole en tout dernier ce soir pour adresser des remerciements, une fois n'est pas coutume, à la Municipalité. En effet, lors de ma présidence du Conseil en 2010 j'avais émis le vœu auprès de la Municipalité que le repas de fin d'année civile des Conseillers communaux soit réintroduit dans nos coutumes. La nouvelle Municipalité

vient de m'exaucer. Comme vous pouvez le voir dans le tableau des futures séances du Conseil communal, joint par le bureau au dossier de ce Conseil, le jeudi 12 décembre 2013 aura lieu la dernière séance de l'année à 18h00 et elle sera suivie d'un repas. Je remercie chaleureusement la Municipalité pour cette décision qui nous permet un moment de partage et de convivialité supplémentaire interpartis. Dans un tout autre domaine puisque j'ai le micro en main, je félicite les responsables de la sono pour la très nette amélioration de la sonorisation de la salle. C'est un plus important surtout pour les Conseillers du fond de la salle. Merci beaucoup.

Nous arrivons au terme de la séance, il est 21h01. La Présidente clôt les débats en remerciant le Conseil pour son engagement en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Elle recommande à chacun de ne pas oublier que la prochaine séance du 26 juin 2013 aura lieu à 18h00. Elle remercie les jardiniers de la ville pour la décoration et tous ceux qui ont participé au bon déroulement de cette séance.

La Présidente :

La secrétaire :

Muriel Thalmann

Jacqueline Vallotton